

**Claudie Fischer
Thierry Ketterlin**

Enseignants spécialisés

L'aide pédagogique a pour objectif d'améliorer la capacité de l'élève à dépasser les difficultés qu'il éprouve dans ses apprentissages scolaires, à maîtriser ses méthodes et ses techniques de travail, à prendre conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite.

Elle se construit selon un projet individualisé, pour une durée déterminée et est soumise à évaluation.

Ces activités mettent en œuvre des outils spécifiques et adaptés.

Elle n'est pas conçue comme une activité de rattrapage ou de renforcement.

La prise en charge se fait en petits groupes, pendant le temps scolaire, hors de la classe ou au sein de la classe.

Les parents sont informés et peuvent demander à rencontrer l'enseignant spécialisé.

Caroline THILLOY

Maître G, rééducatrice

L'aide spécialisée à dominante éducative s'adresse aux élèves mis en difficulté dans leur rapport aux exigences de l'école (agressivité, inappétence scolaire, refus des règles, immaturité, difficulté à gérer ses émotions...).

Elle a pour objectif de permettre leur adaptation à l'école et leur investissement dans les apprentissages.

Le suivi se fera individuellement ou en très petit groupe dans le cadre d'un projet d'aide auquel sont associés enfants, parents et enseignants.

Il est organisé durant le temps scolaire.

Selon les besoins, la prise en charge portera sur la confiance en soi, la gestion des émotions, le vivre ensemble, et passera par des jeux, des contes, des dessins, de la relaxation...

Le rééducateur rencontre les parents avec leur enfant afin de s'accorder autour d'un projet et de solliciter leur accord.

Nathalie Kasinski

Bertrand Lotz

Solène Materne

Psychologues Education Nationale

Le psychologue reçoit tout au long de l'année scolaire les familles qui lui en font la demande. Il contribue à l'analyse des difficultés de l'enfant et à leur mise en sens. Il participe à l'élaboration d'un projet d'aide pour l'enfant.

Il assure :

- Des entretiens individuels et familiaux
- Des bilans psychologiques
- Des suivis psychologiques dans certaines situations

Il participe :

- à la constitution de dossiers M.D.P.H. (maison départementale pour les personnes handicapées) dans le cadre d'une demande de compensation et/ou d'une orientation scolaire
- aux Equipes de Suivi de Scolarisation (E.S.S.) concernant les élèves en situation de handicap
- à la constitution des P.A.P. (Plan d'accompagnement Personnalisé)

Le code de déontologie des psychologues garantit le secret professionnel et le refus de tout jugement de valeur.

Toutes les interventions du psychologue se font avec l'accord des parents.

Répartition des personnels du R.A.S.E.D. par secteur

Erstein-Gerstheim

03 88 98 24 91

Enseignante spécialisée : Claudie Fischer

Rééducatrice : Caroline Thilloy

Psychologue : Nathalie Kasinski

Benfeld-Rhinau

03 88 74 05 39

Enseignants spécialisés :

Thierry Ketterlin et Claudie Fischer

Rééducatrice : Caroline Thilloy

Psychologue : Bertrand Lotz

Sundhouse

03 88 74 97 76

Enseignant spécialisé : Thierry Ketterlin

Rééducatrice : Caroline Thilloy

Psychologue : Solène Materne

(07.65.68.16.18)

Les aides spécialisées ont été définies par le Ministère de l'Education Nationale (circulaire n°2014-107 du 28.08.2014)

Elles complètent et renforcent les actions des équipes pédagogiques.

Ces aides sont organisées en réseau, composé d'une équipe pluridisciplinaire (enseignants spécialisés, psychologues, maître g)

Les aides spécialisées ont pour missions :

- la prévention, le repérage et l'analyse des difficultés
- l'aide aux élèves présentant des difficultés persistantes ou à besoins particuliers
- l'accompagnement des enseignants dans le suivi des élèves à besoin particuliers (rédaction de P.P.R.E, et de P.A.P., co-intervention, prévention)

INSPECTION DE L'EDUCATION
NATIONALE D'ERSTEIN

R.A.S.E.D.

RESEAU D'AIDES SPECIALISEES
AUX ELEVES EN DIFFICULTE